



*Direction Générale des Services*

## Conseil municipal du 27 septembre 2021 DELIBERATION

Rapporteure : Mme Anne SAOUTER

Secrétaire de séance : Madame Emmanuelle GRACIA

Nombre de conseiller-e-s en exercice : 33  
Nombre de présent-e-s : 29  
Nombre de votant-e-s : 32

### **Etaient présent-e-s :**

M. Bernard UTHURRY, Maire, Président,  
Mme Marie-Lyse BISTUÉ, M. Sami BOURI, Mme Anne SAOUTER, M. Patrick MAILLET,  
Mme Brigitte ROSSI, M. Jean-Maurice CABANNES, Mme Anne BARBET, M. Stéphane LARTIGUE,  
Adjoint,  
Mme Chantal LECOMTE, M. Philippe GARROTÉ, M. Jean CONTOU-CARRERE,  
Mme Dominique QUÉHEILLE, M. Raymond VILLALBA, Mme Emmanuelle GRACIA, Mme Flora LAPERNE,  
M. Frédéric LOUSTAU, Mme Céline BODET, M. Saïd SOUITA, Mme Sabine SALLE, M. Patrick NAVARRO,  
Mme Marie SAYERSE, M. Iñaki ECHANIZ,  
M. André LABARTHE, Mme Carine NAVARRO, M. Jean-Paul PORTESSÉNY, M. Daniel LACRAMPE,  
M. Clément SERVAT, Mme Nathalie PASTOR, Conseillers Municipaux.

### **Etaient représenté-e-s :**

- M. Nicolas MALEIG donne pouvoir à Mme Dominique QUÉHEILLE  
- M. Jean-Luc MARLE donne pouvoir à M. Jean-Paul PORTESSÉNY  
- Mme Patricia PROHASKA donne pouvoir à Mme Carine NAVARRO

### **Etait absente :**

- Mme Laurence DUPRIEZ

### **9 - ACQUISITION D'UNE BANDE DE TERRAIN ISSUE DE LA PARCELLE N 88 POUR REGULARISATION DE L'EMPRISE DE LA ZONE D'HABITAT ADAPTÉ DES ANGLES**

Il est exposé à l'assemblée que la société TTF INVEST (entreprise MECALAB, dirigée par M. Damien MINOT) est devenue propriétaire de la parcelle N 88 afin de pouvoir y construire son usine. Au moment de la vente, il a été constaté que la zone d'habitat adapté voisine dépassait de quelques mètres sur son terrain et que des équipements avaient été installés voire même construits.

Après discussions et échanges entre les différentes parties concernées, il a été convenu que l'emprise foncière, de fait utilisée, faisait entièrement partie de la zone d'habitat adapté nécessaire pour ses habitants.

La situation devant être régularisée, un cabinet de géomètre a été mandaté afin d'effectuer une nouvelle délimitation de parcelle (Cf. plan annexé).

La Commune, propriétaire du terrain d'emprise de la zone, se doit donc d'acquérir une bande de terrain d'une superficie de 867 m<sup>2</sup> à la société TTF INVEST qui en demande un prix de 31€ HT/m<sup>2</sup> soit 26 877 € HT.

La Communauté de Communes du Haut-Béarn dispose de la compétence de l'aménagement, de l'entretien et de la gestion des aires d'accueil des gens du voyage et des terrains familiaux locatifs. A ce titre, il a été convenu qu'elle puisse verser une participation à la Commune pour cette acquisition.

En outre, du fait de sa responsabilité en sa qualité de gestionnaire, dans le cadre du bail emphytéotique contracté, l'Office 64 peut aussi être financièrement associé à l'opération.

Il est donc proposé à l'assemblée un partage du montant de l'acquisition entre la Commune, la Communauté de Communes et l'Office 64.

Où cet exposé,

Vu le plan ci-annexé,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,**

- **APPROUVE** le présent rapport,
- **DECIDE** l'acquisition d'une bande de terrain de 867 m<sup>2</sup> issue de la parcelle N 88 appartenant à la société TTF INVEST au prix de 26 877 € HT,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents administratifs et notariés nécessaires à l'acquisition de cette parcelle,
- **SOLLICITE** une participation du tiers de la somme d'acquisition auprès de la Communauté de Communes du Haut-Béarn,
- **SOLLICITE** une participation du tiers de la somme d'acquisition auprès de l'Office 64 de l'Habitat.

Ainsi délibéré à OLORON Ste-MARIE, ledit jour 27 septembre 2021.  
Suivent les signatures.-

**AFFICHE LE** 30/09/2021

Le Maire,

**Bernard UTHURRY**

